

# La logique inévitable de la construction de mosquées en France et en Europe

Il n'est pas question de mettre en cause le droit des musulmans à disposer d'un lieu de prière digne de ce nom, le droit à pratiquer la religion de son choix étant garanti par la Constitution (article 2) comme par la Déclaration universelle des Droits de l'Homme (article 18).

Pourtant, la logique même de ce droit se révèle préoccupante sur le terrain, parce que le terrain n'est autre que la France et l'Europe glissant ensemble, au nom du droit, dans le giron de l'islam.

Par le nombre de ses fidèles, en effet, la religion musulmane est devenue la seconde religion de France, et le nombre de pratiquants augmente. A terme, la France sera donc la France des mosquées. Or, la France des mosquées ne peut être que musulmane, et la France musulmane ne peut plus être la France.